



Intelligence artificielle : réfléchir à l'IA, son monde et agir



EDITO : L'IA, une question socialement vive pour l'Enseignement Agricole Public, qui appelle à la vigilance !

L'Intelligence artificielle (IA) est clairement une question socialement vive, une question complexe qui impacte et impactera durablement l'Enseignement Agricole Public.

On retrouve bien les 3 niveaux de vivacité : celle dans la société avec ses dimensions politiques, environnementales, culturelles ; une vivacité dans les savoirs de référence tant l'IA impacte les connaissances et enfin une vivacité dans les savoirs scolaires.

Question vive pour l'EAP, il est donc nécessaire que le SNETAP-FSU s'empare activement du sujet.

Nous abordons l'intelligence artificielle (IA) avec vigilance et esprit très critique, tant sur le plan pédagogique que sur l'organisation du travail dans l'enseignement agricole public. Nous nous montrons prudent-es et exigeant-es face à l'intégration de l'IA dans l'Enseignement Agricole, compte tenu aussi de l'impact énorme que ces technologies font peser sur l'environnement.

Nous demandons une véritable concertation, une formation adaptée des personnels, une réflexion éthique et une vigilance face aux dérives technocratiques ou privées, afin que l'IA reste un outil au service de l'intérêt général et de la réussite des élèves.

Ce document vise à proposer un premier état des lieux et à présenter l'avancée de nos réflexions dans la perspective des débats et de notre prochain congrès en mars 2026 et pour permettre l'élaboration de mandats clairs.

SOMMAIRE

- IA P.2 Intervention SNETAP au stage FSU
- IA P.3 Quelques éléments généraux sur l'IA et l'EAP
- IA P.4 Réflexions et positions du SNES-FSU
- IA P.5 Le manifeste HIATUS
- IA P.6 L'IA au MASA

Rédacteur-ices :

Audrey Garrigues, Sandrine Laprie, Yoann Vigner, Gaël , Voisin





Intervention du SNETAP-FSU au stage FSU "IA et Éducation" du 3 avril 2025



L'IA, un outil utilisé dans l'Enseignement Agricole mais qui reste un impensé des politiques éducatives.

Alors que l'IA est utilisée par nos élèves et des collègues (au quotidien pour certain·es) ; alors que des formations locales, régionales, nationales sont mises en place par l'Enseignement Agricole Public (EAP) notamment pour se former à l'utilisation "raisonnée" de l'IA comme outil ; alors que des enseignant·es ont constaté une utilisation de l'IA dans le cadre des examens... L'intelligence artificielle reste un impensé dans les politiques éducatives de l'Enseignement Agricole. Ainsi, il n'y a aucun débat, aucune réflexion nationale sur un cadre d'utilisation dans les établissements agricoles. Il n'y a pas plus de cadrage pour les examens, les examinateurs·rices étant livré·es à eux·elles-mêmes (sans réponse du bureau des examens) face à l'utilisation massive de certain·es candidat·es de l'IA pour la production des **rapports / dossiers** de stage, par exemple.

L'IA, un objet d'étude scolaire.

Bien sûr, l'IA est d'ores et déjà un objet d'étude dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ou dans le cadre de l'enseignement à et par le numérique. Ainsi, en Sciences Numériques et Technologiques, en Éducation Socio-Culturelle, en Documentation, en Éducation Morale et Civique... nos élèves sont confronté·es à l'IA à ses potentialités, à ses dangers et formé·es à toutes les réalités que revêt l'IA. Ils·Elles utilisent l'IA en cours.

L'IA, un outil professionnel pour nos élèves, apprenti·es, stagiaires.

Enfin, l'IA est aussi un outil auquel nos élèves sont confronté·es dans le milieu professionnel (tout particulièrement en stage). Que ce soient dans des organismes de conseil en agriculture, dans des entreprises d'agroéquipement, dans la gestion forestière,

... les maîtres de stage de nos élèves des filières professionnelles ou technologiques, présentent et "forment" à l'utilisation de cet outil professionnel qui se développe.

Pour un principe de précaution dans l'Éducation.

L'IA est donc présente actuellement dans l'Enseignement Agricole Public : dans les établissements, dans les référentiels, dans les pratiques,... c'est un fait. Mais sans cadre réel, sans règle, sans principe d'utilisation.

Car, clairement ce n'est pas un simple outil professionnel de plus pour les acteurs·rices de l'Éducation et nombre de ces acteurs·rices pourraient déjà être considéré·es comme dépendant·es vis-à-vis de celui-ci. Pour les enseignant·es, par exemple, c'est clairement la liberté pédagogique qui est menacée et le métier de concepteur·trice qui est remis en cause.

De plus, ces quelques éléments de réflexion sur l'IA dans l'éducation renvoient plus généralement aux débats sur le numérique dans l'Éducation : sur sa place, son intérêt, ses effets et ses dimensions éthiques, professionnelles, environnementales, sociales ...

Si le SNETAP-FSU s'interroge très fortement sur l'utilisation de l'IA, c'est aussi et surtout parce qu'il questionne nos métiers mais aussi et surtout parce qu'il interroge les méthodes d'acquisition des connaissances et compétences des élèves, apprenti·es, stagiaires et étudiants. Forts de tous ces constats et parce que nous nous déclarons soucieux de l'intérêt général et des usagers·ères et agent·es du Service Public, le SNETAP-FSU porte, notamment avec le SNES-FSU, un principe de précaution en Éducation pour l'utilisation de l'intelligence artificielle.





Quelques éléments généraux sur l'IA et l'EAP suite au stage FSU

L'intelligence artificielle n'a d'intelligence que le nom. L'IA ne crée pas de sens mais est le simple résultat de calculs. Dans le cas des IA génératives, chaque prompt (requête soumise par un·e utilisateur·ice à une intelligence artificielle générative) ne reçoit qu'une réponse algorithmique, issue d'un langage naturel automatisé, c'est-à-dire potentiellement inexacte mais approchant d'une certaine véracité. C'est une imitation de la pensée humaine, mais qui restera toujours artificielle car façonnée par des langages générés par du calcul. Nous sommes dans le probable.

L'IA ne "pense" pas, ne nous "dit" pas, ne nous "répond" pas, ne "comprend" pas. L'IA, c'est un outil-machine. Personne ne parle à son marteau, ni ne lui demande des conseils ! Une réponse "plutôt" bonne est le fruit du hasard de convergences. Même quand l'IA donne une "référence" ce n'est, en fait, qu'une suite de token (parties de mots, de caractères ou de signes de ponctuation qui sont découpés en unités de sens et qui permettent aux modèles d'IA d'analyser le prompt qui lui est adressé) et l'IA ne sait donc absolument pas que c'est une "référence" !

Le problème ne vient pas du calcul qui peut simplifier des tâches répétitives par exemple. Le problème provient de nous les humains et de l'usage intelligent que nous pratiquons de ces outils. Les humains utilisent l'IA pour avoir du texte vrai alors qu'ils n'obtiennent que du crédible. L'effet "waouh" des réponses aux requêtes n'est qu'une illusion. Nous sommes bluffé·es comme si nous lisions l'horoscope ! L'IA génère des erreurs par des hallucinations algorithmiques.

Et il ne faut pas minimiser les biais de l'IA comme du multilinguisme très rare (90% de l'entraînement du modèle l'est à partir du web en anglais), du sexisme par l'affectation de genre vers certains métiers par exemple.

Les sujets de la recherche de scientifiques français sur l'IA sont aujourd'hui interdits aux États-Unis et bientôt même la France va limiter ces recherches. La France veut favoriser les "capitalistes de la science" et non pas une approche "scientifique" et universitaire du sujet de l'IA.

Des organisations comme par exemple la Quadrature du Net observent et alertent l'impact de l'intelligence artificielle, notamment sur nos libertés fondamentales, comme le GIEC peut le faire pour le changement climatique, mais malheureusement elles ne sont pas suffisamment écoutées par les décideurs. Que pouvons-nous faire, nous dans l'EAP, pour aider ? Nous pouvons former nos élèves, apprenti·es et étudiant·es à avoir une approche critique de ces outils. Pourtant l'IA est un impensé au MASA. Même le bureau des examens et les MIREX, ne donnent pas de consignes quand un dossier de stage est visiblement rédigé avec de l'IA ou que le grand oral présenté devant le jury a été généré à partir de l'IA. L'usage d'outils tel que COMPILATIO pour détecter du contenu généré n'est pas pour autant proposé.

Nous ne pouvons pas oublier qu'une IA ne génère qu'un produit, qu'une production et pas un apprentissage.

Pour revenir au GIEC, pour décrire par exemple l'impact écologique d'un prompt : cela correspond à l'équivalent d'un verre d'eau qui s'évapore. Le "réflexe" de ce type de requête sur une IA est donc extrêmement préjudiciable pour la planète.

Cela doit donc interroger pour savoir à qui l'IA bénéficie réellement tant que la bulle financière qui s'est créée autour de ce même phénomène n'a pas encore explosé ? Aux firmes elles-mêmes dont aucune des IA qu'elles proposent ne sont éthiques. Ce ne sont que l'exécution de fonctions mathématiques basées sur des modèles probabilistes optimisés pour prédire la suite la plus probable du texte de la réponse qui sera donné à l'utilisateur. Donc ce n'est que du hasard quand les réponses sont convergentes et c'est à force de récurrences de données et de capitalisation sur les prompts. Comment cela peut-il avoir un intérêt quelconque en comparaison d'un texte original ? Nous avons à faire comprendre cela aux élèves, apprenti·es et étudiant·es, en ESC, en SNT ou en documentation, mais pas seulement. Toutes les disciplines sont mobilisables sur cette thématique à condition d'y être formé·e...

Comment conclure autrement qu'en affirmant que l'IA doit devenir, impérativement, un objet d'études syndical !



IA et Éducation : les réflexions-positions de nos camarades du SNES-FSU



L'usage du numérique dans les collèges et lycées est devenu banal, tant pour la gestion administrative et la vie scolaire que pour les apprentissages dans la classe. Depuis 2023, l'Éducation Nationale est confrontée à une nouvelle phase de numérisation avec le déploiement des Intelligences Artificielles. Pratiques pédagogiques, transformation des métiers, protection des données personnelles, rôle déterminant des collectivités territoriales, marchandisation du service public, surconsommation énergétique... le numérique en général et les IA en particulier posent de nombreuses questions. La mise en avant de ces technologies est pourtant, trop souvent, affaire de partis pris, de priorités politiques et économiques, de recherche de l'innovation pour elle-même, au mépris des impacts écologiques et des conséquences sur le travail des personnels et des élèves. Or un outil ou une méthode pédagogique sont pertinents quand nous les choisissons au regard d'un objectif de travail avec nos élèves. Les discours institutionnels faisant la promotion aveugle de tel ou tel dispositif devraient s'arrêter à la porte de notre liberté pédagogique. Le SNES-FSU demande que l'école définisse ses propres cadres selon ses besoins et ses objectifs, et non qu'elle cherche à s'adapter aux injonctions du marché et aux aléas de la communication politique. Il exige par conséquent la mise en œuvre effective d'un principe de précaution sur l'usage des IA génératives dans le cadre de l'Éducation Nationale.

Dans un entretien de février 2025, la Ministre E. Borne a lancé avec une certaine emphase que la présence accélérée des IA dans nos sociétés devait entraîner une « révolution de nos façons d'apprendre et d'enseigner ». Une révolution légitimant toute une série d'annonces : formation pour les personnels et les élèves (obligatoires pour ces derniers à travers des modules PIX), généralisation d'une expérimentation de chatbot pour gérer les Ressources Humaines (beau symbole !), nouveaux partenariats avec la EdTech pour multiplier des « outils » à destination des élèves et des enseignant·es.

La Ministre a aussi promis une enveloppe de 20 millions d'euros pour créer une IA destinée à « aider » les collègues, à leur faire « gagner du temps » (conception de cours et d'évaluations, corrections, remédiation, etc.). Dans le même temps, le Ministère tente de faire adopter dans la précipitation une « charte d'usage » de l'IA en éducation organisant l'accompagnement, l'appropriation ou encore l'acculturation de tous les personnels et usagers de l'école.

Pourtant, plusieurs études scientifiques récentes tendent à montrer que l'usage des IA est corrélé à un affaiblissement des apprentissages ou de l'esprit critique. Ainsi, une étude menée sur près de 1 000 lycéen·nes aux États-Unis entendait voir si l'usage d'assistants par IA favorisait les apprentissages en mathématiques. Les données récoltées indiquent que les résultats des élèves assisté·es par une IA s'élèvent à court terme, mais se détériorent sensiblement dès que la « béquille » GPT leur est enlevée, et deviennent inférieurs à ceux des élèves n'ayant pas disposé de l'assistance d'une IA. Il semble qu'après un usage dans un premier temps précautionneux, les élèves assisté·es cessent de vérifier ce que leur propose l'IA en baissant la garde de leur esprit critique. Rapidement donc, leurs apprentissages seraient en quelque sorte délégués à la machine.

C'est que les IA, en mimant en un clic un travail scolaire, court-circuitent ce que sont profondément les apprentissages : des chemins qu'il faut savoir parcourir, souvent lentement et en tâtonnant, afin de se les approprier, d'être capables de les parcourir à nouveau de manière autonome. Utiliser des IA permet peut-être de « gagner du temps », mais certainement pas de savoir s'orienter dans la pensée. Elles incarnent en cela le strict inverse du projet d'émancipation que devrait proposer l'école.

Concernant le cadre d'usage de l'IA en éducation qui cadre à la fois sur les usages administratifs et en pédagogie de l'intelligence artificielle porté à l'EN, nos camarades dénoncent tout d'abord, la faible consultation des communautés éducatives, s'interrogent sur les objectifs, considèrent que le cadre juridique est négligé et réclame pouvoir exercer son métier et apprendre sans l'IA.



Réflexion : L'IA contre les droits humains, sociaux et environnementaux, le manifeste de "HIATUS".



Ce texte est le manifeste fondateur de « Hiatus », une coalition composée d'une diversité d'organisations de la société civile française qui entendent résister au déploiement massif et généralisé de l'intelligence artificielle (IA). Le lancement de Hiatus vise à dénoncer l'inféodation des politiques publiques aux intérêts de la tech, ainsi que les coûts humains et environnementaux de l'IA.

Tout concourt à ériger le déploiement massif de l'intelligence artificielle en priorité politique. Prolongeant les discours qui ont accompagné l'informatisation depuis plus d'un demi-siècle, les promesses abondent pour conférer à l'IA des vertus révolutionnaires et imposer l'idée que, moyennant la prise en compte de certains risques, elle serait nécessairement vecteur de progrès. C'est donc l'ensemble de la société qui est sommée de s'adapter pour se mettre à la page de ce nouveau mot d'ordre industriel et technocratique. Partout dans les services publics, l'IA est ainsi amenée à proliférer au prix d'une dépendance technologique accrue. Partout dans les entreprises, les managers appellent à recourir à l'IA pour « optimiser » le travail. Partout dans les foyers, au nom de la commodité et d'une course insensée à la productivité, nous sommes poussés à l'adopter.

Pourtant, sans préjuger de certaines applications spécifiques et de la possibilité qu'elles puissent effectivement répondre à l'intérêt général, comment ignorer que ces innovations ont été rendues possible par une formidable accumulation de données, de capitaux et de ressources sous l'égide des multinationales de la tech et du complexe militaro-industriel ? Que pour être menées à bien, elles requièrent notamment de multiplier la puissance des puces graphiques et des centres de données, avec une intensification de l'extraction de matières premières, de l'usage des ressources en eau et en énergie ?

Comment ne pas voir qu'en tant que paradigme industriel, l'IA a doré et déjà des conséquences désastreuses ? Qu'en pratique, elle se traduit par l'intensification de l'exploitation des travailleurs et travailleuses qui participent au développement et à la maintenance de ses infrastructures, notamment dans les pays du Sud global où elle prolonge des dynamiques néo-coloniales ?

Qu'en aval, elle est le plus souvent imposée sans réelle prise en compte de ses impacts délétères sur les droits humains et l'exacerbation des discriminations telles que celles fondées sur le genre, la classe ou la race ? Que de l'agriculture aux métiers artistiques en passant par bien d'autres secteurs professionnels, elle amplifie le processus de déqualification et de dépossession vis-à-vis de l'outil de travail, tout en renforçant le contrôle managérial ? Que dans l'action publique, elle agit en symbiose avec les politiques d'austérité qui sapent la justice socio-économique ? Que la délégation croissante de fonctions sociales cruciales à des systèmes d'IA, par exemple dans le domaine de la santé ou l'éducation, risque d'avoir des conséquences anthropologiques, sanitaires et sociales majeures sur lesquelles nous n'avons aujourd'hui aucun recul ?

Or, au lieu d'affronter ces problèmes, les politiques publiques menées aujourd'hui en France et en Europe semblent essentiellement conçues pour conforter la fuite en avant de l'intelligence artificielle. C'est notamment le cas de l'AI Act adopté par l'Union européenne et présenté comme une réglementation efficace alors qu'elle cherche en réalité à promouvoir un marché en plein essor. Pour justifier cet aveuglement et faire taire les critiques, c'est l'argument de la compétition géopolitique qui est le plus souvent mobilisé. À longueur de rapports, l'IA apparaît ainsi comme le marchepied d'un nouveau cycle d'expansion capitaliste, et l'on propose d'inonder le secteur d'argent public pour permettre à l'Europe de se maintenir dans la course face aux États-Unis et à la Chine.



C'est suite à la demande des organisations syndicales que le projet de feuille de route sur l'intelligence artificielle (IA) au Ministère de l'Agriculture a fait l'objet d'une présentation lors d'un GT dédié le 23 avril 2025 dernier. Pour information : l'Enseignement Agricole était exclu des discussions malgré les demandes répétées auprès de la DGER et les nombreuses questions et difficultés que l'IA soulève dans les établissements.

Les axes de la feuille de route :

- 1 : Améliorer l'action publique grâce à l'intelligence artificielle ;
- 2 : Renforcer la performance de nos systèmes d'information ;
- 3 : Développer le capital humain : acculturation et gestion des compétences ;
- 4 : Définir un cadre juridique et éthique ;
- 5 : Mettre en œuvre une gouvernance.

Mise en œuvre et données

Le Ministère participe à une coordination interministérielle via un incubateur ALLiaNCE et le réseau des correspondants IA et dit être attentif aux évolutions réglementaires européennes de l'AI Act pour encadrer les risques. L'administration du MASA entend utiliser l'IA pour "simplifier les tâches" et indique travailler à une catégorisation entre données sensibles et données moins sensibles. Elle souligne que la transparence des algorithmes est nécessaire et évalue les outils en les catégorisant comme souverains ou moins souverains. Ce qui n'est pas rassurant : dans toute IA, on observe des effets « boîte noire » et des « hallucinations » que les concepteurs sont incapables d'expliquer et souvent de reproduire.

Accompagnement et financement

L'administration a créé un groupe d'accompagnement pour former les agent·es à l'IA. La DINUM propose 5 millions d'euros de financement pour les projets ministériels, montant que l'on peut juger modeste. Face aux inquiétudes que suscitent les gains de productivité (risque de suppressions de postes), l'administration se veut "rassurante" et garantit un principe de réversibilité pour tous les projets d'IA et plusieurs points restent préoccupants :

- Prestataires étrangers : L'administration va devoir adapter les clauses contractuelles.
- RGPD : Réponse évasive indiquant que la protection des données ne concerne pas que l'IA.
- Impact environnemental : Suivi de l'efficacité énergétique du centre de données, actuellement dans la moyenne (mais sans déploiement d'IA pour l'instant).
- Déploiement : Prévu pour la Direction Générale de l'alimentation et les contrôles de carcasses en abattoirs. Pour les ressources humaines, une approche "RH éthique" sera appliquée.



Gouvernance et transparence :

- Gouvernance : Un comité décisionnel sera créé (SG, directions métier, DAJ, peut-être SRH) mais sans les organisations syndicales qui seront seulement informées en instance.
- Outils et contrôle : Des portails vont référencer les IA souveraines (régies par la réglementation européenne) et non-souveraines, mais leur usage et les limites restent flous.
- Éthique et impact sur le travail : une charte est en réflexion mais pas de réponses sur le risque d'éloignement du terrain, la perte d'expertise et les risques psychosociaux liés à l'intensification du travail. Entraînement : Aucune réponse sur les conditions de travail précaires dans les pays en développement où s'effectue l'entraînement des IA.

Conclusion

Cette présentation de la feuille de route, encore en cours de finalisation, apporte peu de réponses rassurantes face aux enjeux majeurs que l'IA représente et les réponses sont plus de nature à nous inquiéter sur le potentiel imaginé par les hauts-fonctionnaires chargés de mettre en place cette technologie. Cette approche nous interroge sur l'impact de ces outils et sur l'engouement aveugle qu'ils suscitent dans l'administration. Le 2 juin 2025, une note de service exposant les évolutions de l'accès à Internet pour les agent-es du ministère exerçant au sein des différents services ainsi que la mise en place d'une charte d'usage des outils numériques et d'une charte sur les bonnes pratiques d'usage de l'intelligence artificielle au sein du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) a été publiée.

Pour approfondir...

FramamIA : <https://framamia.org>



Le projet DIAL-IA (Dialoguer sur l'IA) : <https://dial-ia.fr/>

Plan national FP sur le développement IA dans les SP : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/strategie-dusage-de-lintelligence-artificielle-en-matiere-de-gestion-des-ressources-humaines-dans-la-fonction-publique-de-letat>



Défenseur des droits : Algorithmes, systèmes d'IA et services publics : quels droits pour les usagers ? Points de vigilance et recommandations : <https://www.defenseurdesdroits.fr/algorithmes-intelligence-artificielle-et-services-publics-2024>

Avis CESE 2024 : Impacts de l'intelligence artificielle : risques et opportunités pour l'environnement : <https://www.lecese.fr/actualites/quels-impacts-de-lintelligence-artificielle-sur-lenvironnement-seance-pleniere-en-direct>

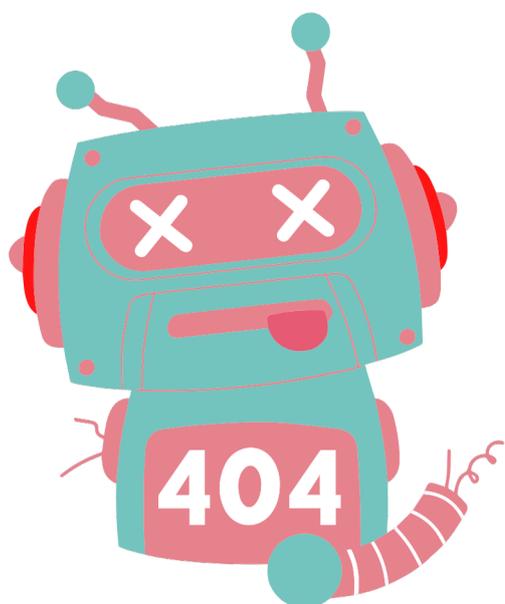


Pour poursuivre la réflexion sur l'IA et participer à la construction des mandats de votre organisation sur le sujet...



Réservez la date

24 au 27 mars 2026
31^{ème} Congrès du SNETAP-FSU
à Brie-Comte-Robert



Car ce sera toujours plus enrichissant de discuter avec des personnes plutôt qu'avec des machines !